



Bulletin de liaison des Amis de Mahé de La Bourdonnais

N°30
décembre 2012

Le mot du Président.

Chers Amis,

A la demande du bureau de l'Association, vous trouverez dans ce numéro un résumé de la conférence donnée le 22 novembre dernier, à la mairie du 7^e arrondissement de Paris devant une centaine d'auditeurs. Le thème retenu, *La Bourdonnais et Dupleix. Deux conceptions de la présence commerciale française en Asie*, se rattache aux préoccupations de notre association. La seconde partie du *Bulletin* est l'édition d'un texte communiqué par Jean-Claude Rey permettant de mieux connaître la personnalité de la dernière représentante de la famille du capitaine-général Decaen. En votre nom, je voudrais remercier Jean-Claude Rey de l'attention qu'il veut bien porter à nos activités.

Notre trésorier, Bernard de La Bourdonnaye, vous adresse l'appel de cotisation pour 2013 sur une feuille de couleur jointe à ce bulletin.

Par ailleurs, le 21 mars prochain, à la Maison des associations du 16^e arrondissement, nous tiendrons notre prochaine assemblée générale. Je vous invite à venir nombreux lors de cette réunion, qui renforcera les liens d'amitié entre nous. Vous recevrez en temps utile le matériel de vote.

A tous je souhaite des bonnes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture !

Ph. Haudrère

Historique de L'Association

Créée en 1997, l'association est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour vocation de promouvoir la connaissance des liens historiques de la France, établis par Bertrand-François Mahé de La Bourdonnais avec l'océan Indien. L'Association a pour but de contribuer à préserver le patrimoine historique de la France avec l'île Maurice, l'île de la Réunion, Madagascar, les Seychelles et Pondichéry.

Les premières actions ont été orientées en 1999 vers la commémoration du tricentenaire de la naissance de notre illustre marin (11 février 1999) et se poursuivent dans différents domaines :

- ◆ **Initiatives dans l'édition** : réédition des « Mémoires Historiques de Mahé de La Bourdonnais » et des « Œuvres complètes de Pierre Poivre », aide à la réalisation du n°4 des Cahiers de la Compagnie des Indes (Lorient), « Les Français dans l'océan Indien au XVIII ème siècle » La Bourdonnais et Rostaing , et « Fortunes des Isles, lettres et souvenir de l'Isle de France », deux articles dans « cols Bleus » ;

- ◆ **Conférences** à Paris : En 1999 sur La Bourdonnais, en 2000 sur Poivre, en 2001 sur «La Bataille du Grand Port», en 2002 «Les Mascareignes et la Compagnie des Indes au XVIIIème siècle» et «Les enrichissements du Musée de La Compagnie des Indes» , en 2003 « La guerre de course dans l'Océan Indien », « La Bourdonnais et la Cie des Indes» et «Vie de Mahé de La Bourdonnais» , en 2004 «L'Académie de l'île de La Réunion» et «Jean-Baptiste d'Après de Mannevillette et l'exploration de l'océan indien au 18ème siècle» , en 2005 «Les vaisseaux de la Cie des Indes», en 2006 «Suffren, l'Inde et les îles dans la guerre des Etats-Unis, 1775-1783) », en 2009 «Les esclaves oubliés, le naufrage de l'*Utile*» puis «La péninsule indienne au moment de l'intervention de La Bourdonnais», en 2010 « La Course à l'Isle de France, 1740-1810 »; en 2011 « Ravenel avec Suffren aux Indes »; en 2012 « Le chevalier de Ternay ».

- ◆ **Expositions** à Paris : à la Mairie du 7ème arrondissement en 2003 « Mahé de La Bourdonnais et la Cie des Indes », participation à celle du Musée de la Poste « les Explorateurs » en 2005-2006 ;

- ◆ Aide à la conception d'une course à la voile , France-Maurice ;

- ◆ Conception d'un film (documentaire-fiction) sur La Bourdonnais ;

- ◆ Edition d'un bulletin trimestriel et réalisation et mise à jour d'un site internet

labourdonnais-association.org

Conférence donnée par le Professeur Philippe Haudrère
Le 22 novembre dans les salons de la mairie du 7^{ème} arr

La Bourdonnais et Dupleix. Deux conceptions de la présence française en Asie au XVIII^e siècle

En septembre 1746, pendant la guerre de Succession d'Autriche, les Français s'emparent en quatre jours du riche comptoir britannique de Madras, dans l'Inde du sud. C'est une opération conduite avec habileté par deux personnalités : Dupleix, gouverneur de Pondichéry et des établissements français de l'Inde, qui a réuni de longue date des informations stratégiques sur les moyens de défense du comptoir anglais et préparé un plan d'attaque, et La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, qui commande la flotte et le corps expéditionnaire. L'accord est total entre les deux chefs dans la conduite de l'opération, mais, une fois la victoire emportée, ils se divisent sur l'exploitation de la conquête. Cette divergence de vues, provenant surtout de formations et d'expériences différentes, se termine tragiquement par l'abandon de la conquête.

1- Origine familiale et formation

Dupleix et La Bourdonnais ont sensiblement le même âge : ils sont nés l'un en 1697, l'autre en 1699, mais dans des milieux sociaux différents.

La Bourdonnais appartient à une famille de moyenne bourgeoisie de marins et d'armateurs de Saint-Malo ; son père est négociant, armateur et de capitaine de navire. Lui-même commence très jeune à naviguer ; il est mousse dès l'âge de dix ans car sa famille (il y a quatre enfants, dont Bertrand-François est l'aîné) se trouve sans ressources après la ruine et la mort du père mort en 1705. Bien noté par ses commandants successifs, il est engagé en 1719 en qualité d'enseigne par la Compagnie des Indes, pour laquelle il fait en

dix ans quatre voyages. Enfin 1727, lors d'une escale à Pondichéry, le gouverneur Lenoir lui propose de lui prêter des fonds pour investir dans des armements du commerce d'Inde en Inde, c'est-à-dire entre les ports de l'océan Indien. La Bourdonnais accepta cette offre, ce dont il devait se féliciter plus tard.

Rentré en France en 1733, La Bourdonnais devenu un « beau parti, songe au mariage et il épouse Marie-Anne Le Brun de La Franquerie, fille d'un riche armateur de Saint-Malo, ancien directeur de la Compagnie des Indes, et toujours influent dans son conseil de direction. Sur le conseil de son beau-père, La Bourdonnais présenta un mémoire traitant de la mise en valeur des îles, dont le contrôleur général des finances, ministre de « tutelle » de la Compagnie, accepta les propositions, et le Malouin fut nommé en novembre 1734 au gouvernement des îles. On sait qu'il parvint à mener à bonne fin la tâche qui lui avait été confiée, avec la création du Port-Louis de l'île de France.

La fonction de gouverneur n'est pas incompatible avec la poursuite d'activités commerciales et La Bourdonnais continue ses placements dans le trafic d'Inde en Inde, fréquemment en association avec son frère, Jacques Mahé de La Villebague, installé à Pondichéry. Sa fortune augmente rapidement en 1740, devenu veuf, il épouse Charlotte de Combault d'Auteuil, fille d'un écuyer du prince de Condé, et il annonce un million de livres.

Ainsi La Bourdonnais est-il d'abord et surtout un marin, maîtrisant bien l'art difficile de la navigation ; c'est aussi, selon la tradition malouine, un commerçant et un armateur.

L'origine familiale et l'expérience professionnelle de **Dupleix** sont bien différentes. Son père est un « financier », engagé dans le maniement des fonds publics et le jeune Joseph-François passe toute son enfance à Morlaix où son père dirige la manufacture de tabac, monopole d'Etat. A partir de l'âge de dix ans, il est envoyé au collè-

ge des jésuites de Quimper, où il reçoit l'éducation des élites. Il en sort huit ans plus tard et c'est un jeune homme révolté. C'est un « fils prodigue » s'exclame son père et Dupleix lui-même le reconnaîtra plus tard : « Mon père avait raison de n'être pas toujours satisfait de moi. » En 1721, cependant, son père, devenu directeur de la ferme du tabac, dont la gestion est unie à celle de la Compagnie des Indes, obtient pour cet enfant difficile un poste de sous-marchand à Pondichéry.

Il y a chez Dupleix une volonté de montrer à son père une capacité jusqu'alors ignorée. En effet, une fois parvenu en Inde, il se révèle un commerçant et un armateur hardi, ne reculant pas devant de gros risques. Comme La Bourdonnais, il fait fortune dans le commerce d'Inde en Inde. Ces succès le font remarquer par la direction de la Compagnie des Indes, et en 1730, avec l'appui de son père, il obtient la direction du comptoir de Chandernagor au Bengale. C'est une promotion qui lui plaît : « Le Bengale est bel et bon pour gagner vite du bien ... », écrit-il à son frère. Dix ans plus tard, lors de son mariage avec Jeanne Albert, fille d'un chirurgien à l'hôpital de Pondichéry, il déclare posséder 530.000 livres, et son frère, devenu fermier général, soit la fonction la plus convoitée parmi les officiers de finance, puisqu'elle donne la maîtrise des impôts indirects, écrit que Joseph-François est « ... beaucoup plus riche que lui-même. » Au même moment Dupleix reçoit sa nomination à l'emploi de gouverneur de Pondichéry, ce qui comble ses vœux.

Dupleix et La Bourdonnais, qui ont séjourné ensemble à Pondichéry, se connaissent mais il y a dans l'attitude du premier une certaine malveillance à l'égard du second. Ainsi à Duvelaer, chef du comptoir de Canton : « Je ne comprends pas la Compagnie de s'être laissée leurrer par les fariboles de cet évaporé ... ».

2- L'affaire de Madras.

Dès son arrivée à Pondichéry, au début de 1741, Dupleix, informé de la grande tension régnant en Europe, où les Anglais sont en guerre avec les Espagnols, eux-mêmes alliés des Français, ce qui laisse penser que ceux-ci ne pourront rester longtemps en dehors du conflit, prépare une action contre les Britanniques de Madras. Il envoie l'ingénieur Paradis lever un plan des défenses de ce comptoir et faire un décompte des canons et des soldats qui y sont installés. Plus tard, après la prise de l'établissement, La Bourdonnais lui-même écrira à Dupleix : « Si Madras appartient à la nation française, c'est à vous, Monsieur, qu'elle en est redevable. »

Par ailleurs, toujours lors de son arrivée à Pondichéry, Dupleix reçoit un document officiel du Mogol l'informant de la promotion du gouverneur du territoire français à la fonction de *mansebar* (c'est-à-dire littéralement commandant de 4.500 chevaux), qu'aucun Européen n'avait obtenue jusqu'à présent et qui donne une place éminente dans la hiérarchie officielle de l'empire.

En Europe, la déclaration de guerre annoncée de la France à la Grande-Bretagne se produisit en 1744. En janvier 1746, La Bourdonnais reçut au Port-Louis une escadre de quatre vaisseaux de la compagnie, escortés par un bâtiment de guerre, portant des instructions précises. Le gouverneur devait : 1° Porter à Pondichéry les fonds chargés sur l'escadre ; 2° « Faire la course sur les ennemis de l'Etat ... » ; 3° Renvoyer l'escadre en France avec une cargaison de commerce. Après avoir fait reposer les hommes et procéder aux réparations nécessaires, il se porta vers le chef-lieu des établissements de l'Inde afin d'exécuter le premier point de l'ordre reçu, et si possible attaquer la petite escadre anglaise de trois vaisseaux de guerre, dont il avait été informé qu'elle croisait sur la côte Coromandel.

Il la rencontra effectivement le 6 juillet, mais celle-ci préférant éviter un combat à l'abordage qui lui serait défavorable, se retira après un duel d'artillerie, laissant les Français entrer à Pondichéry.

La Bourdonnais débarqua le lendemain et commença une série de conver-

sations avec Dupleix. Les deux gouverneurs se rencontrent régulièrement et ils ont l'habitude, après chaque entrevue, d'échanger un résumé écrit de leurs propos, si bien que nous sommes informés du contenu de leurs échanges. Le gouverneur des îles, après avoir communiqué l'instruction ministérielle, dressa un tableau de la situation : « Nous devons compter combattre l'escadre ennemie au canon, écrit-il, car nous ne pouvons espérer de l'aborder, ses vaisseaux marchant généralement mieux que les nôtres, et ceux qui les conduisent nous surpassent en bonne manœuvre, ce qui leur procure l'avantage du vent qu'ils sauront conserver, ou gagner sur nous au cas qu'ils ne l'aient pas ». S'il arrive à ses fins, il pourrait envisager le siège de Madras, et il demande : « Que pensez-vous que nous devons faire de Madras ? » En cas de prise, il envisage de tirer une rançon du comptoir et transporter le contenu des magasins à Pondichéry. Détruire la ville serait sans effet, car les Anglais se hâteraient de la reconstruire. Il ajoute une autre interrogation : « Laisserons-nous piller les habitants Malabars et Arméniens ? »

Dans sa réponse, Dupleix annonce qu'il fournira des pièces d'artillerie, mais dans des calibres inférieurs à ceux demandés, car il serait imprudent de dégarnir Pondichéry de ses moyens de défense. Il poursuit : « Votre idée sur Madras est certainement la seule qui puisse indemniser la Compagnie, tant de ses pertes que de ses dépenses ... Je ne puis vous dire, ni savoir à présent le parti qu'il convient de prendre au sujet de Madras. Si vous avez le bonheur de vous en emparer, les circonstances décideront de celui qui sera le plus convenable. » Toutefois il incline plutôt vers la destruction, le comptoir ne pouvant être rétabli avant un temps considérable. Il faudrait aussi ménager les négociants malabars et arméniens, ceux-ci « ... exigent quelque attention pour les attirer à Pondichéry. »

Toute la suite de l'échange de vues porte sur le calibre des canons proposés par Dupleix. La Bourdonnais finit par accepter son offre sans faire d'autres demandes et appareilla le 3 août.

Durant une quinzaine de jours les bâtiments se trainèrent le long de la côte, cherchant vainement l'escadre anglaise. Ils finirent par l'aperce-

voir le 18 août et se lancèrent à sa poursuite, mais les ennemis refusèrent d'engager le combat et s'éloignèrent. Le lendemain, La Bourdonnais fut informé qu'ils avaient été vus se dirigeant vers l'ouest. La côte était donc libre pour les Français qui rentrèrent à Pondichéry afin de préparer l'opération de Madras.

Ils partirent le 12 septembre, arrivèrent devant le comptoir ennemi le lendemain, et après avoir mené à bien l'encerclement, entamèrent le bombardement à partir du 18. Au bout de deux jours, les Anglais demandèrent à engager des pourparlers et le lendemain ils capitulèrent. La Bourdonnais conduisit seul les pourparlers, attitude très imprudente, comme le montre la suite des événements. L'accord stipule : 1° Le fort et la ville seront remis immédiatement aux vainqueurs ; 2° Tous les Anglais se trouvant dans la ville, militaires aussi bien que civils, seront considérés comme prisonniers de guerre ; 3° Le montant de la rançon sera établi à l'amiable (il sera fixé à neuf millions de livres tournois) ; 4° Les vaincus s'engagent à livrer : « ... les matières d'or et d'argent ..., les effets, marchandises reçues ou à recevoir, provisions de guerre et de bouche, et tous les biens appartenant à la Compagnie des Indes d'Angleterre ... »

La première réaction de Dupleix, prévenu de la victoire par un court billet de La Bourdonnais, fut de joie intense ; il ordonna un *Te Deum* solennel et fit tirer les canons du fort.

Le 24, il reçut une longue lettre dans laquelle le vainqueur expliquait les quatre raisons l'ayant amené à consentir au traité de rançon.

Dès la réception de ce courrier, Dupleix assembla le conseil et celui-ci répondit avec une missive en trois points : 1° Même si le commandant de l'escadre dispose de l'autorité sur les vaisseaux en vertu d'un ordre du roi, « ... cet ordre ne change rien à celui prescrit de tout temps qui veut que tout commandant des vaisseaux de la Compagnie des Indes, de quelque qualité et condition qu'il soit, demeure sous l'autorité du commandant de l'Inde et du conseil ... » ; 2° « ... Rendre la ville contre une rançon est la plus mauvaise des solutions, puisque le gouverneur ne peut engager ni la Compagnie des Indes, ni la couronne

d'Angleterre, ainsi les billets ne seront-ils jamais honorés ... » 3° La seule issue correcte est de détruire Madras, car « ... cette ville démantelée, qui ne peut être rétablie avant dix ans, sera bientôt abandonnée des marchands », qui viendront résider à Pondichéry. Après avoir rédigé cette lettre le conseil délègue trois de ses membres pour exercer l'autorité à Madras.

La Bourdonnais, entouré de ses principaux officiers, refusa de transmettre le pouvoir et les députés durent se retirer, tandis que les deux gouverneurs échangeaient des courriers au ton de plus en plus comminatoire.

C'est qu'ils ont une conception radicalement différente de la place des Français en Asie. Pour La Bourdonnais, Madras est une « prise de guerre », à l'instar de celle de Rio de Janeiro par le Malouin Duguay-Trouin en 1711. Il pense surtout au profit financier de l'entreprise, et il est suivi, pour un motif différent, par le gouverneur britannique, car celui-ci estime qu'il pourra renvoyer la responsabilité de la capitulation sur le commandant de la flotte, qui a préféré s'éloigner plutôt que d'engager un combat à l'issue douteuse. Le projet de Dupleix a une tout autre ampleur. La dignité éminente du gouverneur de Pondichéry, devenu *mansebar*, doit lui permettre d'étendre la zone de domination politique et commerciale des Français autour du comptoir. Il envisage donc d'échanger le territoire de Madras contre des terres situées autour de Pondichéry et d'y installer des tisserands, ce qui permettra de réunir aisément les cargaisons de cotonnades.

Un tel projet est une folie pour La Bourdonnais. Une politique d'expansion territoriale, pour être solide, doit s'appuyer sur la maîtrise de la mer. Tant que les Anglais auront le contrôle de la navigation dans l'océan Indien, ils pourront arrêter le trafic commercial des Français. La seule attitude possible pour ceux-ci est donc de retirer de Madras tout ce qui peut servir à l'entretien d'une esca-

dre, puis d'exiger le paiement d'une rançon, dont le produit permettra de faire du Port-Louis de l'île de France une grande base navale, pouvant abriter des vaisseaux de guerre, qui affirmeront la puissance de la France dans cette partie du monde et protégeront ses routes navales.

3- Liquidation de l'affaire de Madras.

Parvenu au Port-Louis, La Bourdonnais trouva le gouvernement occupé par son successeur. Celui-ci, sur instruction de la Compagnie, avait procédé à une enquête sur la gestion du Malouin, et n'ayant rien trouvé à lui reprocher, il lui confia le commandement de l'escadre prête à faire voile pour l'Europe. Parvenu à La Martinique, attendant l'escorte de bâtiments de guerre pour gagner l'Europe, La Bourdonnais décida de laisser le commandement à son second et de rentrer en France par un navire neutre pour parvenir à défendre le plus tôt possible sa conduite à Madras. Embarqué sur un Hollandais, arrivé au voisinage de l'Angleterre alors que les Provinces-Unies venaient de déclarer la guerre à la France, il fut déclaré prisonnier, conduit à Londres où il fut présenté au roi, puis libéré contre l'engagement de ne plus combattre.

Parvenu à Paris à la fin de février 1748, il fut presque immédiatement arrêté et conduit à la Bastille sur l'inculpation d'avoir : « ... vendu les intérêts de son pays et lâchement trahi la confiance de son souverain ... », sur une dénonciation transmise par Dupleix de Bacquencourt. Emprisonné au secret durant un an, il fut ensuite interrogé et confronté avec de nombreux témoins par une commission de dix magistrats du conseil d'Etat, tandis que son épouse, revenue par la voie de Lisbonne, le pourvoyait d'un bon avocat. Pour appuyer sa cause La Bourdonnais composa, dans des conditions difficiles, un *Mémoire justificatif*, publié par son défenseur, dont le retentissement fut considérable, tant à la Cour qu'à la Ville. Ainsi Voltaire, depuis Ferney, le réclame-t-il à un correspondant : « J'ai grande envie, écrit-il, de savoir comment il se peut qu'on n'ait point pendu La Bourdonnais pour avoir fait la conquête de Madras. »

A l'issue de l'instruction le débat est ramené à trois interrogations, auxquelles les juges doivent répondre. Première interrogation : « La Bourdonnais avait-il le droit d'accorder aux Anglais une capitulation ? » C'est incontestable, comme l'indique le défenseur s'appuyant sur Hugo Grotius dans le *De jure belli et pacis* : « Il est hors de doute que le pouvoir d'assiéger emporte le droit d'accorder une capitulation. » Seconde interrogation : « La Bourdonnais a-t-il pu consommer cette capitulation par le traité de rançon ? » Ici la réponse est plus difficile. Le défenseur s'appuie sur l'ordre du ministre donné en 1741 : « Il est expressément défendu au sieur La Bourdonnais de s'emparer d'aucun des établissements ou comptoir des ennemis pour les conserver. » On lui objecte que cet ordre est vieux de cinq ans, mais il n'est nullement contredit par les instructions adressées en 1745, après l'ouverture des hostilités. Troisième interrogation, et la plus importante : « La Bourdonnais s'est-il entendu avec les Anglais pour s'emparer d'une partie des dépouilles de Madras ? » La réponse est difficile à donner. Faute d'autres preuves le débat porte sur le versement de 100.000 pagodes « en argent, diamants, perles et or » à titre privé, mais il est impossible d'affirmer que le gouverneur a reçu effectivement une telle somme.

Après un vote décidé à une courte majorité en faveur de l'accusé, la cour spéciale « décharge M. Mahé de La Bourdonnais de l'accusation intentée contre lui et ordonne qu'il sera élargi et mis hors du château de la Bastille ».

Mais c'est un homme brisé. Pour ce tempérament actif, les trois années d'emprisonnement, dont une au secret, ont constitué une épreuve redoutable. De plus il est malade, souffrant d'atteinte de scorbut et peut-être de paludisme, aussi s'affaiblit-il progressivement et décède-t-il le 10 novembre 1753.

L'inventaire après décès confirme la décision de la cour spéciale. Sa fortune s'élève à 1.400.000 livres, somme à comparer avec celle de un million de livres, montant de ses propres, dans le contrat de son second mariage en 1740. Il ne peut donc y avoir d'enrichissement subreptice.

Pendant ce temps l'affaire de Madras connaît de nouveaux développements.

Une semaine après le départ de l'escadre de La Bourdonnais, une partie de l'armée du nabab d'Arcate, environ 3.000 hommes, fit route en direction de Madras afin de venir assiéger la ville et faire pression sur Dupleix. Un petit corps français, environ 300 soldats, surprit les guerriers mogols au passage d'un gué, les obligeant à battre en retraite. Cette victoire, la première emportée par une armée de seuls Européens en Inde, est étonnante en raison de la disproportion numérique entre les deux troupes. Elle s'explique sans doute par la supériorité de l'exercice « à l'Européenne ». Les Français mirent à profit leur victoire pour entamer la destruction de la ville de Madras, tout en renforçant la citadelle, afin de prévenir un retour offensif des Britanniques.

Ceux-ci, dès qu'ils eurent connaissance de la prise de Madras, armèrent une escadre de guerre, parvenue sur la côte Coromandel en août 1748. Le débarquement des troupes près de Pondichéry, suivi d'un bombardement de la ville et d'une tentative d'assaut, ne purent avoir raison des défenseurs, et l'approche de la mousson contraignit les Anglais à se rembarquer. Il est certain que la brillante résistance de Pondichéry est due pour une grande part à l'action de Dupleix ; son optimisme et son courage personnel ont joué un grand rôle pour maintenir le moral des défenseurs.

Sur ces entrefaites les négociations de paix s'engagèrent et le sort de Madras fut réglé par échange contre la citadelle de Louisbourg, à l'entrée du Saint-Laurent, dont les Britanniques s'étaient emparés. Ainsi peut-on dire que le principal résultat de la victoire des Français aux Indes orientales est le maintien de leur souveraineté sur le Canada. La direction de la Compagnie des Indes sollicita à plusieurs reprises auprès du gouvernement le versement d'une indemnité, mais elle n'obtint rien.

Cependant les succès des Français, tant la prise de Madras que la défense

de Pondichéry, leur permirent de jouer un rôle important dans les affaires politiques de l'Inde. Autour de 1750, les Français parviennent à prendre le contrôle d'un vaste ensemble territorial dans le sud de la péninsule de l'Inde. Il s'agit bien de contrôle et non d'annexion, ni même de protectorat. C'est un ensemble compliqué d'alliances, reposant sur l'occupation de quelques points d'appui par les Français, ou mieux une sorte de construction « féodale », au centre de laquelle se trouve le gouverneur de Pondichéry.

Pour les directeurs et les actionnaires de la compagnie, Dupleix développe un raisonnement commercial. Avant d'arriver à cette exploitation du pays, il faut consolider l'organisation militaire en augmentant les effectifs. C'est coûteux, aussi les actionnaires montrent-ils des réserves dont les directeurs de la compagnie font part à Dupleix en février 1752 : « On ne veut que quelques établissements en petit nombre pour aider et protéger le commerce. Point de victoires, peu de conquêtes, beaucoup de marchandises et quelques augmentations de dividende. » Comme le gouverneur de Pondichéry poursuit la politique d'expansion en éludant les ordres, son rappel fut décidé en octobre 1753, ainsi que l'envoi d'un commissaire extraordinaire pour le remplacer et appliquer les mesures d'économie souhaitées par les actionnaires. Le retour de Dupleix en France au mois de juin 1755 a pour conséquence l'abandon de sa politique.

Entre le programme de La Bourdonnais inspiré par sa formation et son expérience maritime, et le projet de Dupleix, fondé sur le développement du commerce et l'augmentation des profits financiers, le gouvernement n'a pas tranché. Faut-il s'en étonner ? Le cabinet britannique en fait autant, mais, à la différence des Français, lorsque la situation commerciale et militaire se dégrade en Inde au détriment de ses nationaux, il est capable de prendre rapidement des initiatives militaires, navales et financières pour y remédier.

Ph. Haudrère

La dernière des Decaen

Nous devons à l'obligeance de Jean-Claude Rey le texte suivant :

Blavier, président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, à Bouchard, secrétaire de la même société.

« J'ai lu, avec un vif intérêt et la plus sérieuse attention, le rapport que vous avez bien voulu me communiquer, avant de l'adresser à M. le Préfet de Maine-et-Loire, sur les conditions d'installation et de direction de l'Ecole pratique d'agriculture à créer dans le domaine du Prieuré légué par Mme. la comtesse de Caen au département.

Ce rapport, aussi complet que possible, me paraît de nature à faire ressortir, aux yeux de MM. Les membres du Conseil général, l'influence qu'une pareille création peut avoir sur le développement de l'agriculture dans notre riche département.

Je ne doute pas, en conséquence, qu'il obtienne l'approbation de cette haute assemblée, dont la sollicitude éclairée pour les intérêts agricoles pourra, grâce à la générosité de Mme. la comtesse de Caen et aux ingénieuses combinaisons financières que vous proposez, se manifester sans qu'il en résulte aucune charge pour le budget départemental.

Je tiens à constater d'ailleurs que vous avez fidèlement tenu compte, dans cet excellent rapport, des observations qu'avait suggérées, tant à la Commission spéciale désignée par M. le Préfet, qu'à la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, l'étude de cette importante question. »

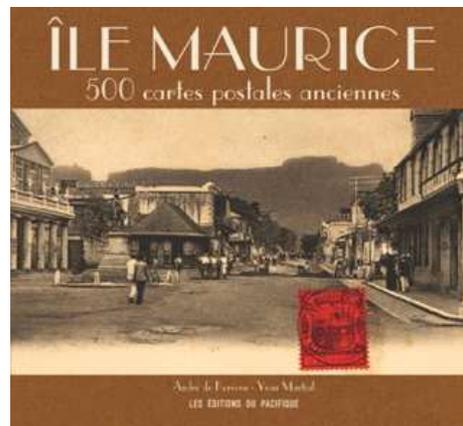
Extrait du : *Projet d'établissement d'une école d'agriculture dans le domaine départemental du prieuré de Saint-Georges-des-sept-voies, canton de Gennes, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), Angers, 1877.*

Quelle est la signification de ce texte ? La comtesse Decaen, née Rousseau, belle-fille de l'ancien capitaine général de l'île de France, décède au printemps 1870, veuve, sans enfant. Elle laisse un testament dans lequel elle lègue sa fortune à l'Institut de France afin d'établir des bourses de voyage pour des jeune artistes, et donne au département de Maine-et-Loire son domaine du Prieuré (d'environ 48 ha.) afin d'y créer

une ferme-école, inspirée par les idées de Saint-Simon. Le Prieuré, situé à 21 km. de Saumur et 28 km. d'Angers, auparavant domaine de l'abbaye de Saint-Florent-sur-Loire, acheté par René Rousseau, maire de Saint-Georges, en 1790, puis transmis à son fils. Celui-ci, décédé sans héritier direct, lègue ce bien à son arrière petite cousine Rousseau, fille d'un notaire de Paris, épouse du fils aîné du capitaine-général, qui partage son intérêt pour la doctrine de Saint-Simon.

Bibliographie.

On annonce la sortie, prévue pour février 2013, de l'ouvrage : *Ile Maurice, 500 cartes postales anciennes*, de la collection d'André de Kervern, avec un texte d'Yvan Martial, aux Editions du Pacifique.



Retenez cette date

Assemblée générale Ordinaire

Le jeudi 21 mars 2013

À la maison des Associations

Association des Amis de
MAHE DE LA BOURDONNAIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Toutes correspondances : Solange du Bouchet
52 rue de Châteaudun 28220 Cloyes sur le Loir

Site Internet : www.labourdonnais-association.org

Bulletin imprimé par l'Association
Directeur de la publication : Philippe Haudrière
Rédacteur en chef : Solange du Bouchet
Email : asl-du-bouchet@orange.fr